## LE FAIT DU JOUR



Entre un tiers et la moitié des écoles pourraient afficher 100 % de grévistes jeudi.

## ALLER À L'ÉCOLE... OU PAS

PARCE QU'ILS CRAIGNENT d'être les grands perdants de la réforme des retraites, les quelque 900 000 enseignants des écoles, collèges et lycées devraient être nombreux à faire grève.

L'école de mon enfant risque-t-elle de fermer?

Oui, mais vous en serez normalement averti. D'après les remontées encore partielles des syndicats, entre un tiers et la moitié des écoles pourraient afficher 100 % de grévistes. Le mouvement national n'épargnera pas les écoles privées, dont les enseignants sont fonctionnaires d'Etat au même titre que leurs collègues du public.

En théorie, depuis la loi de 2007 sur le service minimum d'accueil, les mairies sont censées assurer une présence pour garder les enfants dès qu'un quart des professeurs sont absents des salles de classe. Mais dans les faits, surtout en cas de grève nationale qui touche aussi les fonctionnaires territoriaux et les animateurs périscolaires, les communes sont nom-

breuses à se déclarer « pas en mesure » d'assumer l'accueil des enfants. Dans de nombreux quartiers, les grilles de l'école pourraient ainsi rester closes jeudi

Pour savoir si l'école de votre enfant est concernée, mieux vaut se tourner vers la mairie que vers les enseignants. Elles sont nombreuses à alerter les parents par SMS, notamment sur les perturbations possibles à la cantine et à l'accueil périscolaire.

Les enseignants doivent-ils prévenir de leur intention de faire grève?

Oui au primaire, non au collège et au lycée. Au primaire, depuis 2007, les instituteurs sont tenus d'informer leur inspection de leur intention de faire grève, quarantehuit heures avant le jour J. Dans les écoles, chaque enseignant devra amnoncer sa décision à sa hiérarchie au plus tard ce matin. Dans une très large majorité, ces derniers tiennent aussi informés les parents par une affiche à l'entrée de la classe, ou un

petit mot dans le carnet de liaison. Dans certaines écoles, les professeurs rédigent un texte commun à toutes les classes. « Alors qu'ils sont nombreux à réfléchir jusqu'au dernier moment, les collègues se sont décidés assez tôt, cette fois », relève Francette Popineau, la porte-parole du Snuipp, qui y voit la preuve d'une forte mobilisation.

Au collège et au lycée, en revanche, il n'existe pas de déclaration préalable. « On a coutume de prévenir nos élèves, surtout si on les a en cours tôt le matin le jour de la grève, mais ce n'est pas une obligation », explique Sophie Venetitay, professeure de SES à Montgeron (Essonne) et secrétaire générale adjointe du syndicat Snes-FSU.

Les collégiens seront-ils renvoyés à la maison?

Non. Si dans les lycées, les élèves sont généralement laissés libres de quitter l'établissement quand ils n'ont pas cours, il existe dans les collèges une « obligation d'accueil » pour les adolescents.

Même s'ils n'ont pas classe de la journée, les petits de 6e, et même les grands de 3e, ne seront pas mis dehors. « Mais beaucoup de collèges mettent en place un système d'appel par SMS pour prévenir les parents si beaucoup d'enseignants sont absents et que le personnel n'est pas suffisant pour garder tout le monde : on peut alors leur demander de venir chercher leur enfant », alerte Philippe Vincent, proviseur à Aix-en-Provence et secrétaire général du SNPDEN, principal syndicat des chefs d'établissements.

Et après jeudi?

C'est la grande inconnue. La piste d'une nouvelle journée de grève, ou de manifestation, fait partie des hypothèses évoquées dès la semaine du 9 décembre, mais elle n'est pas partagée par tous. « C'est compliqué pour les enseignants de sacrifier des journées de travail..., glisse Stéphane Crochet, du SE-Unsa. La discussion va durer de longs mois, il faut garder des forces. »

**CHRISTEL BRIGAUDEAU**